

Déclaration de situation

Lors de votre demande de RSA vous avez déclaré être élève stagiaire ou étudiant.

Afin de pouvoir étudier vos droits au RSA (conformément aux textes cités au verso), merci de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous, retourner ce questionnaire avant le accompagné des pièces justifiant votre situation à :

Caf de Strasbourg 18, rue de Berne 67 000 STRASBOURG

Nom: Prénom: N° Allocataire: Domicilié:

Situation de famille :

<u>Etudiant</u> (joindre attestation d'inscription)
☐ Êtes-vous inscrit en faculté, en école d'enseignement supérieur ?
Précisez :
☐ Etes-vous affilié à la mutuelle étudiante ?
Durée des études :
Année de fin d'étude prévue :
☐ Etes-vous boursier ?
<u>Elève</u> (joindre attestation de l'établissement)
☐ Suivez-vous des cours dans une école, lycée ?
☐ Etes-vous affilier à la mutuelle étudiante ?
Durée des études :
□ Etes-vous boursier ?
Stagiaire (joindre attestation de l'organisme formateur)
☐ Suivez-vous un stage non rémunéré dont la durée est supérieure à 3 mois ?
Date de débutdate de fin de stage
Dute de debut
Suivez-vous un stage remunere dont la durée est superieure à 3 mois ?
☐ Suivez-vous un stage rémunéré dont la durée est supérieure à 3 mois ?
Date de débutdate de fin de stage
Date de débutdate de fin de stage ☐ Suivez-vous un stage non rémunéré dont la durée est inférieure à 3 mois ?
Date de débutdate de fin de stage
Date de débutdate de fin de stage ☐ Suivez-vous un stage non rémunéré dont la durée est inférieure à 3 mois ? Date de débutdate de fin de stage
Date de débutdate de fin de stage ☐ Suivez-vous un stage non rémunéré dont la durée est inférieure à 3 mois ? Date de débutdate de fin de stage Cours par correspondance (joindre attestation du centre de formation)
Date de débutdate de fin de stage ☐ Suivez-vous un stage non rémunéré dont la durée est inférieure à 3 mois ? Date de débutdate de fin de stage
Date de début

<u>Rappel</u>: sans retour de ce document, accompagné des pièces justificatives, le droit au RSA ne pourra vous être ouvert.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts, je m'engage à signaler à la CAF67 tout changement de ma situation professionnelle. Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle auprès des organismes cités.

Date Signature

Extraits du code de l'action sociale et des familles

Edition 18/08/2010 1

Article L262-4: « le bénéfice du revenu de solidarité active est subordonné au respect , par le bénéficiaire des conditions suivantes : 1) Etre âgé de plus de vingt -cinq ans.....2° Etre français......3° Ne pas être élève, étudiant ou stagiaire au sens de l'article 9 de la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances. Cette condition n'est pas applicable aux personnes ayant droit à la majoration mentionnée à l'article L262-9.

4° ne pas être en congé parental, sabbatique, sans solde ou en disponibilité. Cette condition n'est pas applicable aux personnes ayant droit à la majoration mentionnée à l'article L262-9. »

Article L262-8 du même code précise :

« Lorsque le demandeur est âgé de plus de vingt cinq ans ou assume la charge d'un ou plusieurs enfant nés ou à naitre et que sa situation exceptionnelle au regard de son insertion sociale et professionnelle le justifie, le président du Conseil général peut déroger, par une décision individuelle, à l'application des conditions fixées dans la première phrase de l'article L262-4 ainsi qu'à l'article L262-7 »

Edition 18/08/2010 2